

Lois, ordonnances et le repentir

Méditer : Que sont les lois et les ordonnances et qu'est-ce que le repentir ?

Méditez sur les descriptions sommaires suivantes sur les lois, les ordonnances et le repentir :

Loi : Commandements ou règles de Dieu sur lesquels reposent toutes les bénédictions et tous les châtiments tant dans le ciel que sur la terre. Ceux qui obéissent aux lois de Dieu reçoivent les bénédictions promises. Joseph Smith, le prophète, a enseigné que l'on doit respecter et honorer et défendre les lois du pays (Articles de Foi 12).

La loi de Moïse était une loi préparatoire pour amener les hommes au Christ. C'est une loi faite de restrictions, de prescriptions et d'ordonnances. Aujourd'hui la loi du Christ, qui accomplit la loi de Moïse, est la plénitude de l'Évangile ou « la loi parfaite, ou la loi de la liberté » (Jacques 1:25) (voir [Bibliothèque de l'Évangile](#)> [Écritures](#)> [Guide des Écritures](#)> [Loi](#)).

Ordonnances : Rites et cérémonies sacrés. Les ordonnances consistent en des actes qui ont des significations spirituelles. Elles peuvent également désigner les lois et les prescriptions de Dieu.

Les ordonnances de l'Église sont :

- L'imposition des mains aux malades (Jacques 5: 14-15)
- La bénédiction de la Sainte-Cène (Doctrine et Alliances 20:77, 79)
- Le baptême par immersion (Matthieu 3:16; Doctrine et Alliances 20: 72-74)
- La bénédiction des enfants (Doctrine et Alliances 20:70)
- Le don du Saint-Esprit (Doctrine et Alliances 20:68; 33:15)
- Le don de la prêtrise (Doctrine et Alliances 84: 6-16; 107: 41-52)
- Les ordonnances du temple (Doctrine et Alliances 124: 39)
- Le mariage dans la nouvelle alliance éternelle (Doctrine et Alliances 132: 19-20)

L'ordonnance par procuration est ... accomplie par une personne vivante en faveur de quelqu'un qui est mort. Ces ordonnances n'entrent en vigueur que lorsque ceux pour lesquels elles ont été accomplies les acceptent, gardent les alliances qui y sont associées et sont scellés par le Saint-Esprit de promesse. Ces ordonnances se font aujourd'hui dans les temples (voir [Bibliothèque de l'Évangile](#)> [Écritures](#)> [Guide des Écritures](#)> [Ordonnances](#)).

Le repentir : Un changement dans l'esprit et le cœur qui provoque une nouvelle attitude vis-à-vis de Dieu, de soi-même et de la vie en général. Le repentir implique que l'on se détourne du mal et que l'on tourne son cœur et sa volonté vers Dieu, se soumettant aux commandements et aux désirs de Dieu et délaissant le péché. Le vrai repentir découle de l'amour pour Dieu et du désir sincère d'obéir à ses commandements. Quiconque est responsable a péché et doit se repentir pour progresser vers le salut. Ce n'est que par l'expiation de Jésus-Christ que notre repentir peut devenir efficace et accepté par Dieu
(voir [Bibliothèque de l'Évangile](#)> [Écritures](#)> [Guide des Écritures](#)> [Repentir](#))



Que pensez-vous de votre relation avec Dieu et de votre besoin de se repentir ?



Notez vos sentiments :

Étudier et discuter : Lois et ordonnances

- Étudiez les sections suivantes dans *Prêchez mon Évangile*, chapitre 3, leçon 5 « Lois et ordonnances », y compris les Écritures citées en référence dans chaque section.
 1. S'informer sur les lois, les ordonnances et les engagements
 2. La prêtrise et les auxiliaires
 3. L'œuvre missionnaire
 4. Le mariage éternel
 5. Les temples et l'histoire familiale
 6. Le service
 7. Enseigner et apprendre dans l'Église
 8. Persévérer jusqu'à la fin
- Prévoyez de discuter de ce que vous apprenez avec votre classe de préparation missionnaire, votre instructeur de l'École du Dimanche, votre dirigeant de collège ou d'auxiliaire, un membre de votre famille, un membre de votre classe ou un ami.
- Écrivez les impressions que vous ressentez et les idées qui vous viennent au cours de ces discussions sur la façon dont vous pouvez développer votre relation avec le Seigneur par le repentir et l'obéissance à ses lois et en respectant ses ordonnances.

Se préparer à servir

- Étudiez dans *Prêchez mon Évangile*, chapitre 3, leçon 5 « Lois et ordonnances », la section « Préparez-vous à enseigner ». Suivez les instructions données lorsque vous vous préparez à enseigner aux autres les lois et ordonnances.
- Au moins une fois par semaine jusqu'à ce que vous soyez appelé à servir comme missionnaire à plein temps, trouvez quelqu'un qui apprend l'Évangile et utilisez ces directives pour adapter votre enseignement sur les lois et ordonnances aux besoins spirituels de la personne. Demandez à la personne de vous donner ses impressions et suggestions sur la façon dont vous pouvez améliorer. Développez vos techniques d'enseignement en appliquant les améliorations suggérées.
- Lisez et faites tous les exercices relatifs au principe d'autonomie dans « Recevoir les ordonnances du temple » au chapitre 12 du livret d'autonomie : *Ma fondation pour l'autonomie*. Si vous ne l'avez pas encore fait, demandez à votre dirigeant de collège ou d'auxiliaire à propos de vous joindre à un groupe d'autonomie dans votre paroisse ou pieu. Prévoyez d'achever le processus d'apprentissage du groupe pendant douze semaines dans le cadre de votre préparation missionnaire.